



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

**AAPPMA du gave d'Oloron**  
6 rue Jeliotte  
**64 400 Oloron Ste Marie**

le 02/05/2026

**à Monsieur le Président de la fédération de pêche**

Objet : Alevinage saumon pour le gave d'Oloron

**Monsieur le président, Monsieur le secrétaire,**

Suite à l'assemblée générale de l'AAPPMA du gave d'Oloron du 29/03/2026, notre AAPPMA souhaite que l'alevinage saumon reprenne pour notre bassin versant.

Nous sollicitons le positionnement de la fédération à ce sujet et demandons que le nécessaire soit fait auprès du COGEPOMI Adour et des autres organismes dans le cas d'un avis favorable.

La proposition est la suivante :

Actuellement 100 % de l'alevinage se fait pour le gave de Pau, nous demandons une répartition de ces alevins, 50 % pour le gave d'Oloron et 50 % pour le gave de Pau.

Devant la situation catastrophique actuelle et l'urgence face au manque de géniteurs patent, ainsi que le risque évident d'extinction de cette espèce à moyen terme, notre CA ainsi que nos adhérents, demandent aux représentants élus de la fédération de prendre les décisions qui s'imposent et de faire les démarches nécessaires auprès des organismes officiels pour avoir cette autorisation.

Dans l'attente d'une réponse de votre part qui nous l'espérons sera positive, veuillez agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations.

***Pierre Bergès président de l'AAPPMA du gave d'Oloron***